



RTL GROUP
Société anonyme
45, bd Pierre Frieden
L-1543 Luxembourg
R. C. S
Luxembourg n° B 10807

*PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES TENUE A LUXEMBOURG, LE 18 AVRIL 2007*

° La séance est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de
M. Siegfried LUTHER, Président du Conseil d'administration.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Edouard de Fierlant.

Madame Bettina Wulf et Madame Michèle Fohl assument les fonctions
de scrutateurs.

Le bureau est complété par Monsieur Gerhard Zeiler, administrateur-délégué et
les administrateurs présents, à savoir Messieurs Jacques Santer, Onno Ruding
et Martin Taylor.

° Le bureau ayant été constitué, le Président constate :

I. L'assemblée a été convoquée à cette date heure et lieu, en exécution de
l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par convocations publiées
à savoir :

- « Mémorial C » n° 456 et 548 des 27 mars et 6 avril 2007
- « Luxemburger Wort » des 27 mars et 6 avril 2007
- « L'Echo » des 27 mars et 6 avril 2007
- « De Financieel-Economische Tijd » des 27 mars et 6 avril 2007

dont copies des publications respectives ont été déposées auprès du bureau ;
et par lettre missive adressée, par pli recommandé, en date du 4 avril 2007 aux
actionnaires nominatifs, dont une copie est déposée auprès du bureau.

Les justificatifs des dépôts de titres au porteur ont également été déposés auprès du bureau.

II. Les noms des actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, et les noms des porteurs de procurations des actionnaires représentés ont été renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou par les porteurs de procuration des actionnaires représentés et par les membres du bureau, cette liste de présence restant annexée à l'original des présentes.

III. La liste de présences, vérifiée par les scrutateurs, établit que le nombre des actionnaires présents ou représentés s'élève à 18 réunissant 141.580.162 actions disposant du même nombre de voix, soit 91,47 % du nombre d'actions représentant le capital. En application de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, les droits de vote attachés aux 1.168.701 actions détenues par RTL Group elle-même ou à travers une filiale dans laquelle elle dispose de la majorité des droits de vote sont suspendus.

IV. Les actionnaires présents reconnaissent, que toutes les formalités ont été remplies et que l'Assemblée est dès lors valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Conseil d'administration et rapports des réviseurs d'entreprises (sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2006)
2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises
5. Nominations statutaires
6. Divers.

° L'Assemblée dispense le Conseil d'administration et les Réviseurs d'entreprises aux comptes sociaux et consolidés de la lecture de leurs rapports.

Dans son discours, l'Administrateur-délégué commente l'évolution de la société au cours de l'exercice 2006 et pendant les premiers mois de l'exercice 2007.

Après échanges de vues, il est procédé aux votes et l'Assemblée adopte les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Votes en faveur de la résolution :	138.997.710
Votes contre la résolution :	0
Abstentions :	2.582.452

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration, du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidé et de l'annexe ainsi que du rapport des réviseurs d'entreprises aux comptes consolidés, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Votes en faveur de la résolution :	139.476.719
Votes contre la résolution :	0
Abstentions :	2.103.443

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Troisième résolution

Compte tenu du bénéfice de l'exercice 2006 de 214.028.089,-EUR (deux cent quatorze millions vingt-huit mille et quatre-vingt-neuf euros) et d'un bénéfice reporté au 31 décembre 2006 de 1.651.837.997,-EUR (un milliard six cent cinquante et un million huit cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros), l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts, décide de distribuer un dividende d'un montant total de 464.362.662,-EUR (quatre cent soixante-quatre millions trois cent soixante-deux mille six cent soixante-deux euros) à prélever sur le bénéfice de l'exercice ainsi que sur le bénéfice à reporter.

L'affectation du résultat de l'exercice se présente dès lors comme suit :

Réserve légale	EUR	0,-
Bénéfice reporté au 31.12.2006	EUR	1.651.837.997,-
Bénéfice de l'exercice 2006	EUR	214.028.089,-
Dividende	EUR	- 464.362.662,-
Total bénéfice reporté (après affectation du résultat)	EUR	1.401.503.424,-

Le dividende brut attribué au titre de l'exercice 2006 aux titulaires d'actions se trouve ainsi fixé à 3,00,-EUR par action, le dividende net s'élevant en principe, en l'état actuel de la législation fiscale, à 2,55,- EUR par action.

Le dividende sera mis en paiement le 27 avril 2007 contre remise du coupon numéro 13 auprès des établissements bancaires suivants :

- au Grand-Duché de Luxembourg :

Dexia – B.I.L.
BNP-Paribas Luxembourg

- en Belgique :

ING
Petercam

Votes en faveur de la résolution :	140.773.347
Votes contre la résolution :	0
Abstentions :	806.815

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière aux administrateurs de leur gestion au cours de l'année 2006.

Votes en faveur de la résolution :	139.477.069
Votes contre la résolution :	0
Abstentions :	2.103.093

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière au réviseur d'entreprises de sa mission au cours de l'année 2006.

Votes en faveur de la résolution : 139.477.069

Votes contre la résolution : 0

Abstentions : 2.103.093

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Sixième résolution

L'Assemblée générale prend acte des démissions d'administrateurs intervenues au cours de l'année 2006 et jusqu'au jour de l'assemblée :

- M. Gérald Frère, intervenue avec effet au 4 juillet 2006
- M. Jocelyn Lefebvre, intervenue avec effet au 4 juillet 2006
- M. Gilles Samyn, intervenue avec effet au 4 juillet 2006.

L'Assemblée ratifie et confirme la nomination en tant qu'administrateur de M. Günther Grüger coopté lors de la réunion du Conseil d'administration du 29 août 2006, pour un mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Votes en faveur: 140.773.247

Votes contre: 0

Abstentions : 806.815

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Septième résolution

Le mandat du réviseur d'entreprises et des réviseurs d'entreprises aux comptes consolidés venant à échéance au terme de la présente assemblée, sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de :

- renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2007, le mandat de réviseur d'entreprises de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, et de
- renouveler pour une période de un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2007, le mandat conjoint de réviseur d'entreprises aux comptes consolidés de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. préqualifiée, et de la société KPMG Audit S.à r.l., établie et ayant son siège social à L- 2520 Luxembourg, 31 allée Scheffer.

Votes en faveur de la résolution :	139.477.090
Votes contre la résolution :	0
Abstentions :	2.103.072

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

Divers : néant.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée dispense le Secrétaire de donner lecture du présent procès-verbal. La séance est levée à 16:30 heures.

Le Secrétaire,

Le Président,

Les Scrutateurs,

Les Actionnaires